



TOUT SAVOIR SUR LA MEDIATION SOCIALE AU TRAVAIL

Quand recourir à la médiation ?

Lorsqu'un conflit surgit entre deux salariés, ou entre un employeur et un salarié, lorsqu'une situation de harcèlement est identifiée ou en amont, pour la prévention des conflits, ...

Dans certains cas, elle permet d'éviter la saisine des tribunaux et une procédure judiciaire. Une procédure de médiation est une résolution amiable de conflit, opérée en toute impartialité.

Le rôle du médiateur est d'assurer un dispositif de médiation adéquat.

Quels sont les objectifs de la médiation ?

En quoi consiste la médiation dans le cadre du travail ? Quels objectifs la médiation remplit-elle au sein d'une entreprise ? Quelle est la différence entre la médiation et d'autres démarches en entreprise ?

L'objectif premier de la médiation est de régler un litige grâce à un médiateur professionnel, totalement impartial.

Les avantages de la médiation

En tant que RH et employeur, la santé au travail, l'amélioration de la Qualité de Vie au Travail (QVT) et la réduction des risques psychosociaux sont au cœur de vos préoccupations.

Cette dernière permet aussi de travailler sur votre marque employeur : elle accompagne votre recrutement. La médiation en entreprise montre l'image d'une entreprise soucieuse du bien-être au travail, à la recherche des meilleures solutions pour assurer un environnement de travail serein.

La médiation d'entreprise est une solution qui offre de nombreux avantages.

La médiation, permet de travailler sur la relation entre 2 personnes ou au sein d'une équipe. Là où des situations conflictuelles peuvent perdurer, aller en médiation a l'avantage de faire naître ou renaître des relations apaisées. La prévention des risques psycho sociaux contribue aussi à réduire les situations de harcèlement moral au travail.

Comment faire appel à un médiateur?

Des permanences sont assurées toutes les semaines par les partenaires sociaux d'avril à septembre sur le territoire. Pour toutes demandes de médiation, il faut se rapprocher de l'équipe Nomad'. L'équipe Nomad', en relation étroite avec les services de l'inspection du travail, reste quant à elle disponible toute l'année.

Coordonnées de l'équipe Nomad' pour 2023

Emma ORY

nomad@payscotedargent.com - 06.70.64.41.38

Chantal ONDRA

nomadsaison@payscotedargen.com - 06.02.28.57.83

Les avantages de la médiation

Les intervenants Droits et Devoirs et les médiateurs sociaux du travail sont désignés par les organisations syndicales patronales et salariales signataires. Ils interviennent en binômes : les délégations paritaires seront composées d'un représentant salarié et d'un représentant patronal par séquence d'intervention. L'équipe Nomad' complète une fiche de consultation et la transmet aux médiateurs sociaux qui prennent ensuite contact avec les parties.

La médiation en entreprise requiert l'accord des parties dans la résolution de leur différend, qui peuvent, après soumission de ce mode de résolution, accepter ou refuser. Dans la démarche de médiation, le médiateur est neutre, il ne donne pas son avis mais aide les parties à trouver elles-mêmes une solution amiable.